

Antiparasitage des
souweris de cloches

Grand Coll. local, et infirmerie
général bureau. Vu par nous,
le 24 décembre 1965
Pour le Maire
L. P. Clarys & L. L. L. L.
Burlot.

Le Conseil Municipal,

vu le devis présenté par l'entrepreneur HICHEZ-JOLY - Représentant M. GRADOUX
à Villers-lès-Parroy, relatif à l'antiparasitage des souweris de cloches, et se mou-
tant à la somme de 900^{Fr} (neuf cents francs)

après en avoir délibéré,

décide = de faire exécuter le travail, à l'effet d'annuler les parasites dans
les récepteurs de télévisions du village.

dit = que la dépense sera prévue au budget primitif 1966.